

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2024

N° de délibération : 19/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre septembre à dix-huit heures, les membres du Bureau du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 13 PRESENTS : 6 VOTANTS : 6
DATE DE LA CONVOCATION	02/09/2024
VOTE	POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Claude BALAND, Françoise CROTTET-FIGEAT, Christophe FRAGNY, Eric GUYOT, Emmanuel LOCTIN et Rémy PASQUET.

Monsieur Rémy Pasquet est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de bourses aux internes/externes en médecine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération 31-2023 créant un règlement d'intervention « pack accueil pour les internes et externes en médecine » et déléguant au Bureau du Pays l'attribution des bourses,

Le Pays a instauré la mise en place d'un pack accueil pour les internes et externes en médecine. En effet, le Pays, par sa localisation excentrée par rapport aux facultés de médecine, engendre des frais supplémentaires pour les internes et externes qui choisissent d'y exercer leur stage : frais de déplacement, nécessité d'un logement supplémentaire... Ce sont autant de facteurs qui peuvent rendre le territoire moins attractif par rapport à d'autres au moment des choix de stage.

Il s'agit donc d'attribuer une bourse permettant de faire face à ces dépenses supplémentaires. Ce dispositif de « pack accueil » a vocation à comprendre également les actions déjà mises en place et les initiatives que les communes et EPCI pourraient prendre pour faciliter la participation des internes et externes à la vie socio-culturelle et sportive.

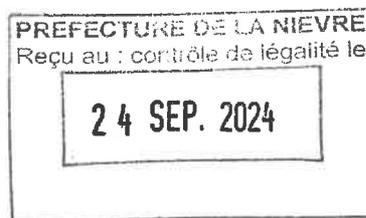
Après avoir attribué des bourses aux étudiants en médecine de ce semestre au mois de juin, d'autres demandes ont été reçues par le Pays. Après étude des dossiers reçus, il est proposé d'accorder les bourses comme suit :

Nom	Prénom	Date de stage	Lieu de stage	Statut	Faculté	Date de la demande	Montant attribué
CHAUVIN	Julien	Du 02/05/2024 au 04/11/2024	Nevers	Interne (7ème année)	Dijon	27/06/2024	800 €
ALLAUME	Sophie	Du 02/05/2024 au 04/11/2024	Varennes- Vauzelles, Magny - Cours, Garchizy	Interne (9ème année stage SASPAS)	Dijon	01/07/2024	800 €
LESIRE	Simon	Du 02/05/2024 au 04/11/2024	Saint-Amand en Puisaye, Pouigny, Neuvy sur Loire	Interne (7ème année stage SASPAS)	Dijon	01/07/2024	800 €
Total							2 400 €

Après en avoir délibéré, le Bureau du Pays Val de Loire Nivernais :

- valide l'attribution de bourses aux étudiants internes et externes pour un montant total de 2 400 € ;
- autorise le Président à signer tout document afférent à cette demande.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 04 septembre 2024**